



incendie dans une copropriété

Par **Magui87**, le **26/08/2010** à **14:45**

Bonjour, il y a quelques temps, une de mes voisines a reçu des invités qui, en jetant des mégots de cigarettes à terre, ont provoqué l'incendie de 3 voitures, dont la mienne. Ces personnes se sont elles-mêmes dénoncées aux pompiers et aux forces de police appelées sur place. Aujourd'hui, une plainte a été déposée contre ces individus qui refusent de se déplacer à chaque convocation de l'expert en assurance, et après renseignement pris auprès du syndic de copropriété, c'est l'assurance de la copropriété qui devrait assumer les conséquences financières de l'incendie. J'ai donc 2 questions qui me viennent à l'esprit : est-il possible de déposer une nouvelle plainte contre la personne qui a reçu les "responsables" de l'incendie? Et, est-il possible de mettre en cause la copropriété?
Je vous remercie.

Par **Domil**, le **26/08/2010** à **18:52**

Pour quels motifs voudriez-vous mettre en cause la copro ? Elle a commis une faute ?

Par **Magui87**, le **27/08/2010** à **09:58**

Ca serait en rapport avec l'entretien de la copropriété, car le feu a pris sur des feuilles et autres brindilles non nettoyées, ça fait des années que l'on souhaite faire nettoyer l'espace vert par un jardinier mais la majorité est contre....Pensez-vous que ce soit possible?